

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 9 DECEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2025
3. Election du/de la Vice-Président.e du Conseil général
4. Election d'un.e scrutateur.trice
5. Election d'un.e scrutateur.trice suppléant.e
6. Modification des statuts ASSF
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Discussion
 - 6.3 Approbation
7. Présentation des affectations du Masterplan actualisé
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Discussion
8. Présentation du plan financier
9. Présentation générale du budget
10. Budget 2026
 - 10.1 Budget de résultats

10.2 Budget des investissements

10.2.1 Remplacement de l'éclairage public - crédit additionnel

10.2.1.1 Présentation

10.2.1.2 Préavis de la commission financière

10.2.1.3 Discussion

10.2.1.4 Approbation

10.2.2 Réfection et entretien des ouvrages d'art

10.2.2.1 Présentation

10.2.2.2 Préavis de la commission financière

10.2.2.3 Discussion

10.2.2.4 Approbation

10.2.3 Déviation de conduites d'adduction d'eau Basse-Ville & Croix-de-Montet

10.2.3.1 Présentation

10.2.3.2 Préavis de la commission financière

10.2.3.3 Discussion

10.2.3.4 Approbation

10.2.4 Remplacement de conduites d'adduction d'eau Grande-Fin et Rotta

10.2.4.1 Présentation

10.2.4.2 Préavis de la commission financière

10.2.4.3 Discussion

10.2.4.4 Approbation

10.2.5 Remplacement de la conduite d'adduction d'eau du périmètre scolaire

10.2.5.1 Présentation

10.2.5.2 Préavis de la commission financière

10.2.5.3 Discussion

10.2.5.4 Approbation

10.2.6 Réfection des chemins forestiers

10.2.6.1 Présentation

10.2.6.2 Préavis de la commission financière

10.2.6.3 Discussion

10.2.6.4 Approbation

10.3 Préavis de la commission financière

10.4 Vote du budget global

11. Communications du Conseil communal

12. Divers

M. Roland Besse, Président du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, au Conseil communal (ci-après CC), à l'administrateur, au caissier, au chef du service technique, à la secrétaire du CG, à la presse et aux citoyennes et citoyens.

Il ajoute que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du CG dans les délais. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation.

M. le Président demande de respecter une minute de silence suite au décès de M. Frédéric Perroud, ancien CG et entrepreneur d'Attalens.

Il salue la présence de **Lucien Savoy** élu au CG après la démission avec effet immédiat de Lionel Guignard le 19 novembre 2025. Il a été assermenté par M. le Préfet et peut donc valablement siéger.

Il souhaite rectifier un oubli lors de la séance du CG du 7 octobre 2025. En effet, il a omis de féliciter Vanessa Lopez qui a accueilli son 2^{ème} enfant Léandre. Il lui offre un bouquet de fleurs en guise de félicitations.

M. le Président appelle Emilien Vionnet pour qu'il siége au bureau.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel

M. le Président donne la parole à **Emilien Vionnet** qui procède à l'appel.

Présents : 30 Conseillers généraux

6 CC sont présents. Aurélien Espinasse est excusé.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** informe que le CG peut valablement siéger et prendre des décisions à la majorité des membres présents, soit 16. Il déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2025

Le procès-verbal de la séance du CG du 7 octobre 2025 a été remis aux membres du CG dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque.

M. le Président le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 28 voix et 2 abstentions.

3. Election du/de la Vice-Président.e du Conseil général

M. le Président informe que le groupe ECD soumet la candidature d'Yves Savoy. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le CG élit Yves Savoy par acclamation. Yves Savoy accepte son élection.

4. Election d'un.e scrutateur.trice

M. le Président informe que le groupe ECD soumet la candidature d'Emilien Vionnet. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le CG élit Emilien Vionnet par acclamation. Emilien Vionnet accepte son élection.

5. Election d'un.e scrutateur.trice suppléant.e

M. le Président informe que le groupe ECD soumet la candidature de Béatrice Perroud. Il n'y a pas d'autre proposition. Le CG élit Béatrice Perroud par acclamation. Béatrice Perroud accepte son élection.

6. Modification des statuts ASSF

M. le Président donne la parole à **M. Cédric Perroud**, en charge du dicastère de l'urbanisme.

6.1 Présentation

Depuis le 1er janvier 2023, l'association applique les statuts approuvés définitivement le 9 mai 2023 par la DIAF.

Avec les besoins croissants et évolutifs de l'association, les statuts actuels ne permettent plus de répondre de manière efficiente aux objectifs, notamment opérationnels.

Le comité de direction a soumis à l'Assemblée des délégué-e-s des modifications portant sur des éléments essentiels, lesquelles ont été acceptées à la majorité le 8 octobre 2025.

C'est maintenant au tour des législatifs communaux de se prononcer (il n'y a pas de référendum facultatif). Les changements sur le plan politique interviendront avec la nouvelle législature.

Principales modifications des statuts de l'association

Cédric Perroud présente les principales modifications apportées aux statuts :

- Siège de l'association (art. 4) : le siège sera à la commune de l'administration et plus à la Préfecture.
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2) : la convocation ne sera plus adressée à chaque délégué, mais à chaque commune membre
- Composition du comité de direction (art. 13) : il y aura trois représentants politiques par district au lieu de quatre
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23) : l'association peut astreindre ou non les citoyens à intégrer le bataillon
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Cédric Perroud passe ensuite les nouveaux statuts en revue.

6.2 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Guillaume Savoy demande comment il faut comprendre l'art. 15. *Attributions al 1 h) nommer avec l'assentiment préalable de l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), le/la commandant.e du bataillon et son/sa remplaçant.e ainsi que les commandant.e.s de compagnies.*

L'ECAB peut-il s'opposer à une nomination ? Est-ce que c'était le cas jusqu'à maintenant ? Qu'est-ce qui motive le fait de changer cette attribution ?

Eliot Savoy répond que pour être commandant d'un bataillon, il faut remplir certains prérequis, notamment techniques. L'ECAB forme les sapeurs-pompiers dans le canton de Fribourg et juge de la capacité opérationnelle et technique d'un commandant. C'était déjà le cas auparavant, mais cela n'était pas formalisé dans les statuts.

Bertrand Savoy s'exprime au nom du groupe ECD.

Les statuts ont été refusés à deux reprises par le Conseil général, en 2022 puis en 2023. La position du groupe ECD reste inchangée : il refuse le principe de financement par la taxe « non-pompiers ».

Comme le groupe ECD le défend depuis le début, il maintient que ce financement devrait venir de l'ECAB et de l'ensemble de la population et non ciblé sur les 20–40 ans, dont le pouvoir d'achat est déjà fortement sous pression.

L'article 23 des statuts « Obligation de servir » est passé de « Sont astreints à s'incorporer » à « L'association peut astreindre à s'incorporer ». Comment peut-on encore percevoir une taxe d'exemption si l'obligation de service n'en est plus vraiment une ?

L'article 28 des statuts « Ressources » parle des ressources de financement et fait passer les taxes d'exemption avant les contributions des communes membres.

Au budget 2026, sur un coût total de 164'096 CHF pour le service du feu, 104'405 CHF proviennent de cette taxe, ce qui confirme son poids disproportionné.

Peut-on encore vraiment parler d'une taxe d'exemption ? N'est-ce pas plutôt une taxe de financement ?

Les préoccupations exprimées lors des précédentes votations n'ayant pas été prises en compte, le groupe ECD recommande de refuser à nouveau la modification des statuts.

Robert Savoy rebondit sur ce qu'a dit Guillaume Savoy. Pourquoi l'ECAB nomme-t-il le commandant, les instructeurs, officiers, sous-officiers ? C'est parce que l'ECAB a la mainmise sur l'association. Même si le CG doit approuver les statuts, il n'a rien à dire, puisque c'est le Conseil d'Etat qui décide de la finalité de l'ASSF.

Le 12 décembre 2022, le CG avait refusé les statuts de l'ASSF. Il trouve également que le CG devrait refuser la modification des statuts pour montrer qu'il n'est pas là pour donner un blanc-seing aux autorités.

Vanessa Lopez était sensible à ces arguments en 2022-23. Dans les nouveaux statuts, elle a été attentive à la modification de l'art. 23 qui précise que l'ASSF peut astreindre. Cette nuance ayant été apportée, les statuts sont corrects.

Elle trouverait important que les délégués d'Attalens à l'ASSF continuent de soutenir le point de vue du CG.

6.3. Approbation

Au vote à main levée, la modification des statuts ASSF est refusée par 18 non, 5 oui et 7 abstentions.

7. Présentation des affectations du Masterplan actualisé

7.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Eliot Savoy**, en charge du dicastère de la cohésion sociale et Cédric Perroud.

Contexte général

La commune d'Attalens détient un patrimoine immobilier avec plusieurs bâtiments et surfaces. La mise à jour du masterplan a été initiée suite à l'achat du bâtiment Les Artisans 20 et aux questionnements relatifs à la salle de gym Le Baobab. Pour être cohérent, il était important de retravailler l'entier du masterplan. Ces réflexions d'une durée de plus d'une année ont été menées par le CC en collaboration avec le personnel communal et en s'appuyant sur divers documents dont les premières réflexions menées par le bureau Team + qui avait consulté la population et certaines sociétés en 2022. Aurélien Espinasse et lui-même ont reçu certaines sociétés comme le judo, la fanfare, l'école de tir ainsi que d'autres associations comme l'AJV, REPER, le Conservatoire, etc. Ils se sont également appuyés sur les consultations écrites de certaines sociétés ainsi que sur le rapport BloomUp.

Le masterplan actualisé prévoit trois pôles d'activités : les activités en lien avec la jeunesse au bâtiment Les Artisans 20, les activités culturelles et musicales dans le périmètre de L'Auberge de l'Ange et de l'ancienne banque et les activités sportives dans le périmètre scolaire avec Le Baobab.

Les Artisans 20 (2026-2028)

Les affectations prévues sont un local multi-usage pour la jeunesse, REPER et l'AJV, actuellement à l'atelier de couture, un local de bricolage et construction de chars pour la jeunesse de Tatroz, une des seules sociétés du village qui n'a pas de locaux attribués, un local de stockage et de réunion pour les Scouts de la Veveyse, le stand de tir à air comprimé d'Attalens-Châtel actuellement sous l'Auberge de l'Ange et des locaux à disposition pour répondre aux besoins futurs.

Les jalons de mise en œuvre s'étendent de février 2026, avec l'exploitation provisoire sous réserve des autorisations, à la mise en exploitation définitive en août 2028.

Le Baobab (2029)

Le projet initial était de rénover l'enveloppe du bâtiment. L'idée d'en profiter pour agrandir le bâtiment est venue du CG. La proposition est de doubler le volume en y intégrant un étage supplémentaire.

Les affectations prévues sont les activités sportives du cercle scolaire. Actuellement des enfants du cercle scolaire se rendent à Remaufens pour la gym, ce qui induit des coûts de transports et une durée de gym réduite. Il serait également possible d'accueillir de grandes manifestations, un espace pour les arts martiaux, des WC publics pour le périmètre sportif. Avec cette variante, le terrain de basket actuel disparaîtrait. A la demande des jeunes, un nouveau terrain serait construit pour y pratiquer le basket, voire d'autres sports, dans le périmètre scolaire.

Entrée village (2035)

Cédric Perroud informe qu'il y a d'abord un travail à réaliser sur le PAD du secteur qui a été revu suite à des nouvelles normes qui doivent être prises en compte.

Les affectations prévues n'ont pas changé avec des commerces, des locaux de loisirs-enfance avec la ludothèque et la bibliothèque, une partie dévolue à la santé - domaine médical et aux soins – bien-être et des logements LSI à loyers modérés, y compris une conciergerie sociale et un local communautaire pour les seniors.

Le parking multimodal est en lien avec Agglorivelac avec un volet relatif à la mobilité qui devra être pris en compte, les bus devant pouvoir rebrousser chemin.

La mise en œuvre d'un PAD prenant du temps, l'horizon de début des travaux est en 2033 avec une mise en exploitation en 2035.

Ancien atelier de couture (2035-2040)

Eliot Savoy explique qu'après la réalisation des bâtiments Les Artisans 20 et Le Baobab, l'ancien atelier de couture sera vidé de sa substance. L'objectif est de réaliser des logements LSI ou à loyers modérés pour y accueillir une population vieillissante ou jeune avec des revenus modestes et enfin un petit espace culturel à proximité du cercle scolaire.

La clarification des besoins et du planning aura lieu en 2026.

Auberge de l'Ange / Ancienne banque (2035-2040)

Tout le périmètre sera réétudié sous la forme d'un mandat d'études parallèles (MEP). L'Auberge de l'Ange étant un bâtiment protégé, il y aura peu de marge de manœuvre dans la forme du bâtiment. Pour ce qui est de l'ancienne banque et de la partie salle de spectacles de L'Auberge de l'Ange, il y aura plus de liberté pour réaffecter les volumes.

Les affectations prévues à L'Auberge de l'Ange sont une surface multi-usage musicale pour l'école de musique, la fanfare, le conservatoire, un local de musique pour la population, les activités de théâtre avec De cour à jardin et Les Perd-vers et un lieu de rencontre pour les seniors, qui serait idéalement situé à côté d'un établissement public et des transports publics.

Dans le bâtiment qui remplacerait l'ancienne banque, les affectations envisagées sont des commerces, des services de l'administration communale, des logements, un local de musique. Il serait possible d'y accueillir dans un futur proche le Conservatoire qui pourrait occuper les locaux de la maternelle. En effet, lorsque le bâtiment Cœur du village sera achevé, la maternelle occupera les locaux libérés par la crèche dans le bâtiment Le Mouton.

Tableau des affectations actuelles et futures

Le tableau synthétise où se trouvent les sociétés actuellement et dans le futur. Aujourd'hui seule la société de jeunesse de Tatroz ne dispose pas d'un local. La réalisation du masterplan permettra de couvrir les besoins de toutes les sociétés et d'améliorer les prestations offertes.

7.2 Discussion

M. le Président ouvre la discussion.

Bertrand Savoy prend la parole pour le groupe ECD.

Le masterplan actualisé est audacieux et à l'écoute des besoins de la population, des sociétés et des diverses activités professionnelles.

Le groupe ECD remercie l'ensemble de l'exécutif et de l'administration pour le travail de recensement des besoins, ainsi que pour les réflexions menées autour des affectations des bâtiments.

Le groupe ECD soutient pleinement les projets présentés.

Cependant, une inquiétude demeure, comment est-il possible de garantir la poursuite de ces évolutions et réflexions en cas de démarrage d'un projet de fusion ?

Est-il possible d'acter ces besoins qui pourraient ne pas être pris en compte en cas de fusion ?

M. le Président demande si le CC peut apporter une réponse à ces questions.

Laurent Menoud peut répondre en termes de capacité financière. La planification financière est absorbable dans la situation actuelle.

Concernant les fusions, il pense que les réflexions sont trop précoces. Une fusion ne péjorerait pas un plan d'actions attalenois en termes de logements par exemple. Le besoin est local. C'est identique pour les cercles scolaires, les zones sportives.

Un processus de fusion ne se déroule pas rapidement. La vision à cinq ans d'Attalens est absorbable.

Bertrand Savoy ne parle pas de capacité financière. En cas de fusion, le groupe ECD n'aimerait pas que tous ces projets tombent à l'eau parce le chef-lieu doit se développer avant les petites contrées lointaines.

Laurent Menoud répond que la contrée lointaine n'est pas si petite. Elle a une certaine capacité financière et sait faire parler d'elle et de sa région.

Lucien Savoy ajoute que la présentation du masterplan a lieu en même temps que l'étude de revue de la gouvernance en Veveyse. Le masterplan est ambitieux. Quel est le risque dans les discussions de revue de la gouvernance de ces investissements importants à venir ? Comment porter un projet de fusion si les communes partenaires devront partager la facture avec la commune d'Attalens ? Il faudra bien communiquer sur ce point.

Comment justifier la nécessité d'une fusion auprès de la population et en même temps montrer que la commune peut se permettre d'investir autant ? Cela plaide plutôt en faveur de rester seul.

M. le Président rappelle qu'il n'y a pas de votation sur le masterplan actualisé. Il s'agit d'une information générale sur les ambitions de la commune.

Benoît Moulin remercie le CC de son travail et sa transparence. Avec le masterplan, il y a une vision à long terme des possibilités. Parallèlement, le plan financier donne une vision de ce que la commune peut se permettre et de l'impact des investissements sur le futur.

Le plan financier et le masterplan permettent aux citoyens et au CG d'avoir le maximum d'éléments pour se prononcer dans le cadre d'une fusion.

Guillaume Savoy remercie le CC pour la continuité du masterplan. Il est difficile de trouver des logements à loyers raisonnables. Remettre à 2035-2040, la réalisation de logements à l'atelier de couture, semble un horizon lointain, d'autant plus que ce pourraient être des investissements publics-privés ou des coopératives d'habitation avec un financement important de la part de la Confédération. Il invite le CC à étudier cette possibilité. Cela permettrait peut-être de travailler sur deux projets en parallèle sans que la commune soit le maître d'ouvrage pour les logements.

Etienne Wirz remercie le CC et le personnel de leur travail. Les remarques du CG et des commissions ont été prises en compte. Les allers-venues entre le canton et la commune concernant les affectations du bâtiment Les Artisans 20 l'incitent à demander au CC de convenir des aménagements et affectations réalisables des bâtiments le plus en amont possible.

Lucien Savoy relève qu'il y a des logements LSI à Attalens à La Comba. Le local commun prévu pour les locataires est loué à une personne privée. Dans quelle mesure le CC peut s'assurer que l'attribution des bâtiments LSI sera respectée ?

Eliot Savoy répond à la première partie de la question sur les bâtiments LSI de La Comba. Le CC est au courant et travaille sur le dossier. Une rencontre avec la coopérative est prévue au début de l'année prochaine. Tous les autres critères fixés dans le DDP sont respectés.

Pour les futurs projets, le CC a l'intention de s'adjoindre des partenaires professionnels dans le domaine, comme des coopératives d'habitation, qui ont une vocation sociale plutôt que purement financière. A La Comba, les conditions n'avaient peut-être pas suffisamment été définies. Avec l'expérience du passé et le bon partenaire, cela ne devrait pas se reproduire.

Vanessa Lopez rappelle que pour Les Artisans 20, le rapport BloomUp spécifiait que les personnes interrogées souhaitaient un processus participatif, qu'elle ne voit pas dans les jalons. Elle trouverait intéressant de tenir compte des points d'attention soulevés dans le rapport BloomUp.

Concernant L'Auberge de l'Ange et L'atelier de couture, elle rappelle que l'association De cour à jardin occupera l'atelier de couture jusqu'en 2035 et les réflexions relatives à L'Auberge de l'Ange débiteront à partir de 2027. L'offre culturelle se développe à Attalens. Il faut garder en tête les besoins de ces associations et que les délais évoqués ne leur posent pas de problèmes.

M. le Président clôt la discussion.

8. Présentation du plan financier

M. le Président donne la parole à **Laurent Menoud**, Syndic, en charge du dicastère Administration, finances et relations publiques.

Message du CC

Il y a quelques incertitudes, notamment le PAFE, par lequel le canton reporte des charges cantonales sur les communes. Les mesures ont été intégrées dans le budget 2026, bien qu'une demande de référendum ait été déposée.

Evolution du compte de résultats 2027-2031

La planification du fonctionnement tient compte de l'évolution des charges et revenus sur la base d'hypothèses qui permettent à l'administration de se projeter en 2031. Tout a été pris en compte dans l'état actuel des connaissances, y compris les projets régionaux.

Planification des investissements 2026-2031

Les investissements nets attendus représentent CHF 32,1 millions avec la réalisation d'une partie du masterplan, mais également le maintien des infrastructures, notamment le réseau d'eau et les bâtiments existants. Les partenariats public-privé permettraient de réduire la charge de la commune tout en assurant des services à la population.

Guillaume Savoy demande en quoi consiste la *gestion des déchets verts*.

Pierre-Alain Perroud informe que le rapport sur GastroVert a été finalisé par le service technique et la caisse. La commission des déchets en a pris connaissance lors de sa dernière séance et va approfondir le sujet pour décider d'investir ou non dans le système GastroVert.

Reiner Stutter s'étonne que le bâtiment *Entrée du village* soit planifié en 2028 déjà.

Cédric Emonet répond que le crédit sera étalé sur plusieurs années, mais il sera nécessaire dès 2028 pour payer les mandataires des premières études.

José Diaz rappelle que le montant est placé l'année où le crédit est voté, même s'il est dépensé sur plusieurs années.

Loïc de Keuster demande si le parking et le bâtiment *Entrée du village* sont indissociables.

Laurent Menoud répond que les deux projets sont séparés même s'ils font l'objet d'un seul PAD. Le parking va notamment dépendre de l'avancement d'Agglorivelac.

Youri Gramigna demande si le *bassin de rétention/zone naturelle et de détente* est le projet lié à la Biorde.

Cédric Emonet répond qu'auparavant le projet était rattaché à la Biorde. Il ne l'est plus et se situera beaucoup plus haut que la Biorde.

Youri Gramigna demande s'il est plutôt lié à la gestion des eaux de crue.

Cédric Emonet répond par l'affirmative.

Evolution de la fortune

Laurent Menoud explique que la résultante des hypothèses au niveau du fonctionnement, des investissements et des frais financiers liés permet d'établir l'évolution de la fortune. Les années 2025-26 devraient représenter un pic avec un capital de plus de CHF 19 millions. Avec le temps, avec les investissements envisagés et l'absorption de la réserve de réévaluation sur dix ans, la diminution du capital va s'accélérer. Cette accélération reste contrôlable. Les investissements ont une incidence financière. Mais la commune a également un capital à disposition qui permet de voir sereinement l'avenir, en tout cas à 5 ans, si ce n'est plus.

9. Présentation générale du budget

M. le Président donne la parole à **Laurent Menoud**, qui présente quelques éléments clefs.

Les charges de transfert sont sous contrôle puisqu'elles passent de 47% à 48%. Avec le développement de Châtel-St-Denis en termes de capacité fiscale et de population, la clef de répartition voit la part de toutes les communes baisser hormis Châtel-St-Denis. Cela explique le contrôle de la proportion des charges de transfert.

Le budget prévoit un prélèvement au capital de CHF 861'000.-, qui est du même ordre de grandeur qu'en 2025.

Des ratios doivent être respectés, notamment en lien avec les déchets. L'autofinancement de la gestion des déchets doit être de 70%. Le taux prévu est de 81%. Le ratio sur les taxes au sac doit être au minimum de 50%. Il se situe à 55% au budget 2026. La gestion des eaux potables, claires et usées est financée par des réserves de financement propres, qui sont par définition équilibrées.

10. Budget 2026

10.1 Budget de résultats

M. le Président donne la parole à **Laurent Menoud**, qui donne lecture du budget par tête de chapitre et apporte les explications nécessaires.

0220. 3102.00 Imprimés et publications - Communication CHF 10'000.-

Vanessa Lopez remercie le CC d'avoir mis ce montant au budget et demande ce qui est prévu.

Laurent Menoud répond que le CC travaille sur le plan de communication externe (en direction de la population). Cela comprendrait notamment une vidéo de promotion de la commune, source de contenu. Cette vidéo pourrait se faire en collaboration avec le studio de prise d'images du COV.

21.21 Camps verts - hiver

Isabelle Santana-Adjamah demande ce qui a motivé le choix de La Lenk et de Saas Fee vu les coûts importants que cela représente.

Laurent Menoud répond que le montant dépend du nombre d'enfants. Le choix d'une station de plus haute altitude est également lié à la qualité de la neige et du ski qui peut s'y pratiquer.

Isabelle Santana-Adjamah demande si les coûts seront similaires à l'avenir.

Laurent Menoud répond que cela peut être sujet à discussion, sachant que ce n'est pas une seule personne qui décide, mais un comité de réflexion, qui tient compte de la qualité de l'accueil et des aspects financiers.

2130 Ecole du cycle d'orientation

Laurent Menoud relève que les budgets sont à tendance baissière grâce au sérieux de la gestion pratiquée par le comité du CO.

2170.3144.00 Entretien des bâtiments – forage et installation climatisation salle Mouton

Guillaume Savoy demande en quoi cela se consiste et si cela va se généraliser.

Cédric Emonet explique que la salle de sieste a une seule fenêtre qui ne s'ouvre pas. Le local de sieste ne peut être rafraîchi. En attendant que le bâtiment Cœur du village soit construit, une climatisation temporaire va être installée.

Guillaume Savoy demande si l'investissement est vraiment nécessaire alors que la crèche a fonctionné sans cette climatisation jusqu'à maintenant.

Cédric Emonet répond que la climatisation pourra être réutilisée et s'avère nécessaire pour le confort des petits.

3421.3141.04 Entretien des places de jeux - nouveau sol et arbre à grimper place de jeux Petits Anges

Vanessa Lopez demande de quelle place il s'agit.

Pierre-Alain Perroud répond que c'est celle qui est située derrière L'Auberge de l'Ange

Vanessa Lopez demande si des modules vont être ajoutés dans les places de jeux.

Pierre-Alain Perroud répond que ce n'est pas prévu pour l'instant. La rénovation de la place de jeux de Tatroz est planifiée. Un jeu pour les 0-4 ans y sera installé comme souhaité.

3422 Immeuble Artisans 20

Guillaume Savoy demande si le bâtiment est déjà raccordé au CAD.

Cédric Emonet informe qu'actuellement il y a un chauffage à pellets. Le raccordement au CAD n'est pas possible. Le chauffage va être potentiellement remplacé et peut-être alimenté avec du bois déchiqueté.

5726 Service social de la Basse-Veveyse

Laurent Menoud mentionne qu'il n'y a pas de baisse des charges du service social, mais un transfert de charges. Le réseau santé reprend le personnel du service social. Seule la commission sociale va gérer localement les aides matérielles.

7302.3101.01 Achat de conteneurs

Vanessa Lopez demande où seront installés le Molok et les conteneurs en plastique.

Pierre-Alain Perroud répond que le Molok est prévu à l'ancienne école de Vuarat, car la capacité des conteneurs actuels n'est plus suffisante. Le but n'est pas de généraliser les Moloks.

Les conteneurs en plastique remplaceront d'anciens conteneurs métalliques jugés dangereux pour le personnel, en raison de leur poids.

Le budget 2026 se solde par un prélèvement de CHF 861'406.57, dans le même ordre de grandeur que le budget 2025.

10.2 Budget des investissements

10.2.1 Remplacement de l'éclairage public - crédit additionnel

10.2.1.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **André Blunschi**, en charge du dicastère du développement durable.

Situation

Lors du budget initial voté en décembre 2020, un montant de CHF 176'000.- avait été prévu pour le remplacement de 201 candélabres.

Cependant, depuis 2022, plusieurs évolutions techniques et économiques ont engendré des dépassements de coûts :

- augmentation moyenne du prix des candélabres d'environ CHF 175.-/unité, soit environ CHF 24'500.- pour les 140 unités déjà installées ;
- adoption d'un système de gestion à distance (+ CHF 162.-/unité, soit CHF 22'400.-) ;
- mise en œuvre partielle de l'éclairage dynamique (+ CHF 140.-/unité, soit CHF 10'780.-) ;
- installation complémentaire d'un éclairage pour le passage piéton du centre du village (~ CHF 8'000.-).

Ces adaptations, nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences énergétiques et technologiques, ont conduit à la consommation complète du crédit initial.

Objectifs

Afin de terminer le remplacement des 60 candélabres restants et d'assurer la mise aux normes complète du réseau, un crédit supplémentaire de CHF 75'000.- est sollicité.

Ce montant inclut :

- 39 points lumineux avec gestion : CHF 40'000.- ;
- 21 points lumineux avec gestion et dynamique : CHF 27'000.- ;
- Divers et imprévus (changement de mâts, raccordements, etc.) : CHF 8'000.- ;

Planification

La pose de ces candélabres est planifiée en 2026, sous réserve des disponibilités des fournisseurs et prestataires.

La commission de l'énergie et du développement durable a préavisé favorablement cet investissement lors de sa séance du 4 novembre 2025.

10.2.1.2 Préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la Commission financière (ComFin). Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.2.1.3 Discussion

Il n'y a pas de questions.

10.2.1.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 75'000.- est accepté à l'unanimité.

10.2.2 Réfection et entretien des ouvrages d'art

10.2.2.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**, en charge du dicastère des travaux.

Situation

La Commune est propriétaire de plusieurs ouvrages d'art (ponts) implantés sur son réseau routier.

Dans le cadre de l'entretien régulier du patrimoine communal, il est nécessaire d'assurer un suivi technique de ces infrastructures afin de garantir leur sécurité et leur pérennité.

Un mandataire spécialisé a été mandaté pour procéder à l'inspection des ouvrages situés sur le Tatrel.

Objectif

Cette mission avait pour objectif d'évaluer l'état des structures et d'identifier les interventions nécessaires à leur maintien en bon état de fonctionnement.

Conclusion de l'audit

L'audit a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de réfection d'entretien sur plusieurs ouvrages du Tatrel, afin de prévenir toute dégradation supplémentaire et d'assurer la sécurité des usagers. Les travaux les plus conséquents seront réalisés sur le pont Au Village. Les autres ponts concernés sont celui situé au fond de la rue de Remaufens en direction de Remaufens, celui situé au Moulin (rue des Clous), à la place de pique-nique du GCAA, le dernier En Franex près de la scierie Beaud.

10.2.2.2 Préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.2.2.3 Discussion

Il n'y a pas de questions.

10.2.2.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 56'500.- est accepté à l'unanimité.

10.2.3 Déviation de conduites d'adduction d'eau Basse-Ville & Croix-de-Montet

10.2.3.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**.

Situation

Suite à la densification de plusieurs biens-fonds sur le territoire communal, il est nécessaire de procéder à la déviation de certaines conduites d'adduction d'eau. Lors de nouvelles constructions, si les conduites se situent dans le périmètre constructible, la commune doit les dévier à ses frais.

Deux conduites sont concernées :

- BF 46 à la Basse-Ville : Conduite de 1983 – Entièrement amortie
- BF 3 à la Croix-de-Montet : Conduite de 1982 – Entièrement amortie

10.2.3.2 Préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.2.3.3 Discussion

Il n'y a pas de questions.

10.2.3.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 117'000.- est accepté à l'unanimité.

10.2.4 Remplacement de conduites d'adduction d'eau Grande-Fin et Rotta

10.2.4.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**.

Situation

Le Plan d'infrastructures d'Eau Potable (PIEP) prévoit le remplacement de la conduite de distribution actuelle de la Grande-Fin à la Rotta. La conduite existante, de diamètre 100 mm, a été mise en service en 1983. Elle est entièrement amortie au bilan.

Objectif

- Remplacement par une conduite de diamètre 125 mm ;
- Longueur du tronçon concerné : 230 mètres ;
- Travaux complémentaires : création d'un bouclage sur le quartier des 25 villas. En cas de fuite d'eau, un bouclage permet de ne pas fermer complètement un quartier, mais uniquement une zone de celui-ci.

Ces interventions permettront d'améliorer la capacité de distribution et la sécurisation du réseau d'alimentation.

10.2.4.2 Préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.2.4.3 Discussion

Il n'y a pas de questions.

10.2.4.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 145'000.- est accepté à l'unanimité.

10.2.5 Remplacement de la conduite d'adduction d'eau du périmètre scolaire

10.2.5.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**.

Situation

Lors de l'étude préalable à la pose d'une nouvelle borne hydrante dans le périmètre scolaire a été constatée l'impossibilité de localiser et d'exploiter efficacement la conduite d'adduction existante.

En effet, cette conduite (anciennement AVGG) semble enterrée à une profondeur importante (4 à 5 mètres), ce qui rend toute intervention particulièrement complexe et coûteuse.

La conduite existante, mise en service en 1978 est entièrement amortie au bilan.

Objectif

Afin de garantir une solution pérenne pour les prochaines années, il est donc nécessaire de poser une nouvelle conduite et d'abandonner l'ancienne. Ce choix présente également l'avantage de permettre une modification du tracé, de manière à éviter le passage sous le parking Les Etoiles.

Dans ce cadre, certains bâtiments devront être reconnectés à partir de cette nouvelle conduite.

L'AVGG va également poser une nouvelle conduite à la rue de l'Eglise. La commune et l'AVGG vont coordonner les travaux de sorte qu'il y ait une jonction commune pour éviter d'ouvrir deux fois la route.

10.2.5.2 Préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.2.5.3 Discussion

Vanessa Lopez demande de planifier les travaux pour que ceux-ci aient lieu durant les vacances scolaires.

Pierre-Alain Perroud répond que dans la mesure du possible, les travaux vont être planifiés de sorte à éviter les perturbations dans le périmètre scolaire.

10.2.5.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 195'500.- est accepté à l'unanimité.

10.2.6 Réfection des chemins forestiers

10.2.6.1 Présentation

M. le Président donne la parole à **André Blunschli**.

Situation

L'analyse relative à la réfection des chemins forestiers a été faite en collaboration avec le garde-forestier. La plupart des rigoles de récolte des eaux de surface sont en mauvais état ou inexistantes, et devront être remplacées par des rigoles type « Wyss » ou similaire.

Ce phénomène accentue la détérioration des chemins forestiers. Suite à plusieurs visions locales, 5 secteurs doivent être rénovés urgemment, ce qui représente 56 rigoles et 611 mètres de chemins à refaire.

La réfection coûte CHF 132'000.-. Une subvention cantonale de 60% est attendue soit CHF 79'200.-, ce qui porte le montant à charge de la commune à CHF 52'800.-

La durée de vie de ces nouveaux éléments est d'environ 40 ans.

10.2.6.2 Préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

10.2.6.3 Discussion

Il n'y a pas de questions.

10.2.6.4 Approbation

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 132'000.- est accepté à l'unanimité.

10.3 Préavis de la commission financière

M. le Président donne la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci donne lecture du rapport de la ComFin.

Notre commission s'est réunie le 19 novembre 2025 pour l'étude du budget 2026.

Nous avons pris connaissance des différents postes avec la collaboration de Monsieur le Syndic Laurent Menoud responsable des finances, Monsieur le Vice-syndic Pierre-Alain Perroud et de Monsieur José Diaz, caissier communal, qui nous ont donné les renseignements et explications nécessaires aux questions posées.

Attalens, comme toutes les communes fribourgeoises a dû préparer le budget 2026 dans un contexte d'incertitude lié au Plan d'assainissement des finances de l'État (PAFE). Les mesures prévues ne s'appliqueront que partiellement en 2026, et pourraient même ne jamais entrer en vigueur, car un référendum a été déposé le 20 octobre 2025 pour soumettre la loi (LAFE) au vote populaire. Malgré ces incertitudes, Attalens a intégré les mesures du PAFE dans le budget 2026, conformément aux recommandations du Conseil d'État, et s'en est servi comme base pour élaborer son plan financier.

Budget de fonctionnement

La Commission financière note les éléments suivants :

Le budget de fonctionnement pour 2026 présente un total de charges égal au total des produits pour un montant de CHF 26'298'588.15. Cela représente une augmentation de CHF 400'810.59 ou 1.55% par rapport au budget 2025.

Nous rappelons en effet que, selon MCH2, il n'est plus possible de présenter un budget déficitaire. En cas de déficit, celui-ci doit être prélevé au capital propre de la Commune.

Pour l'année 2026, un prélèvement de CHF 861'406.57 est prévu au capital propre auquel il faut ajouter le prélèvement de CHF 968'920.25 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (encore possible pendant 5 ans). Si la Commune ne disposait plus de réserve, il faudrait alors diminuer les dépenses ou augmenter les recettes.

Nous avons été informés par Monsieur le Syndic des nombreuses discussions et des efforts faits au sein du Conseil Communal afin de limiter le montant des pertes attendues.

Dans son analyse, la Commission financière constate notamment que :

Les charges salariales diminuent de CHF 114'266.- suite au transfert des employés du service social régional de la Basse-Veveyse vers le réseau santé et social de la Veveyse dès le 01.01.2026.

Les amortissements du patrimoine administratif baissent de CHF 200'000.-, car plusieurs actifs sont entièrement amortis.

Les charges de transfert verront une augmentation de CHF 448'231.-, réparties entre les charges cantonales et celles de district. Les charges cantonales évoluent à cause de la mise en application du PAFE. Deux nouvelles charges cantonales sont à la charge des communes dès 2026 : prestations complémentaires AI et prestations complémentaires AVS pour un total de CHF 308'605.-. Les charges de district augmentent suite à l'évolution des budgets des associations de district et interdistrict.

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques augmentent de CHF 484'710.- à la suite des projections fiscales transmises par le canton.

Les charges liées à l'eau et la gestion des déchets sont conformes aux seuils légaux.

Budget d'investissement

Pour rappel, le budget d'investissement 2025 laissait apparaître un excédent de charge de CHF 6'064'900.-.

Le budget d'investissement pour 2026 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 14'049'890.-.

Ce budget comprend le crédit voté le 13 mai 2025 pour la réalisation du bâtiment "Coeur village" pour un montant de CHF 8'350'000.- et les 6 nouveaux investissements présentés sous forme de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 721'000.-.

Les investissements présentés sont les suivants :

Remplacement de l'éclairage public - crédit additionnel	CHF	75'000.-
Réfection et entretien des ouvrages d'art	CHF	56'500.-
Déviation de conduites d'adduction d'eau Basse-Ville et Croix-de-Montet	CHF	117'000.-
Remplacement des conduites d'adduction d'eau Grande-Fin et Rotta	CHF	145'000.-
Remplacement de conduite d'adduction d'eau du périmètre scolaire	CHF	195'500.-
Réfection des chemins forestiers	CHF	132'000.-

Nous remercions le Conseil communal qui a parfaitement tenu compte des remarques effectuées l'année dernière au sujet des durées d'amortissement et du groupage d'objets de moindre valeur afin de les passer en investissements.

Planification financière

Nous disposons depuis l'année dernière d'une planification financière projetée sur 5 ans.

Nous constatons grâce à cette planification financière que nos dépenses évoluent plus vite que nos produits. Nous pouvons compter encore durant 5 exercices sur le montant de CHF 968'920.25 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Dès le budget 2031, la courbe prendra de la vitesse et un prélèvement annuel de près de CHF 2'500'000.- est projeté si nos dépenses suivent la même progression.

Nous devons également définir quel sera le prélèvement maximal à notre capital propre afin de laisser une marge de manœuvre aux générations futures.

La Commission financière demande au Conseil communal d'évaluer jusqu'à quel montant nous pouvons prélever sur notre capital propre.

Conclusion

La Commission Financière note que le Conseil Communal a mesuré l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux en tenant compte des incertitudes liées au PAFE.

Nous relevons également que les charges croissent toujours plus rapidement que les produits. Par conséquent, comme c'est le cas actuellement, une attention accrue doit être portée tant au budget de fonctionnement communal, qu'aux montants et impacts sur le budget de fonctionnement des investissements planifiés sur les prochaines années, ainsi qu'aux dépenses sollicitées par les associations de communes, notamment par l'intermédiaire de ses délégués.

La Commission Financière remercie toute l'administration et les membres de notre Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2026.

La commission financière donne un préavis favorable aux budgets de fonctionnement et d'investissements 2026.

10.4 Vote du budget global

Au vote à main levée, le budget 2026 est accepté à l'unanimité.

Laurent Menoud remercie de la confiance accordée par le CG.

11. Communications du Conseil communal

11.1 Prolongation de la saison culturelle

M. le Président donne la parole à **Eliot Savoy**.

En mai 2025, le Conseil général a été informé de la mise en place d'une saison théâtrale en collaboration avec la société Viviprod. Un test a été effectué sur 4 mois et le public y a répondu positivement.

La saison théâtrale Humour en Veveyse va donc continuer en 2026 avec six spectacles.

Jusqu'à la fin décembre 2025, la commune d'Attalens octroie dans les limites disponibles un rabais de 20% aux habitants d'Attalens qui achètent un abonnement pour les six spectacles 2026.

Pour plus d'informations sur les spectacles, vous pouvez consulter le site <https://monbillet.ch/humour-en-veveyse>

11.2 Planification des travaux du chauffage à distance

M. le Président donne la parole à **André Blunschli**.

L'extension du silo du chauffage à distance approuvée par le Conseil général en décembre 2023 voit sa réalisation reportée.

En effet, le Groupe E qui réalise le projet a l'autorisation de construire mais doit procéder à des analyses complémentaires avant de débiter les travaux.

A noter que l'exécution ne peut se faire qu'en été lorsque les chaudières principales sont à l'arrêt.

11.3. Veveyse 2030

M. le Président donne la parole à **Laurent Menoud**. Il informe que le projet sera présenté de façon uniforme dans tous les Législatifs.

Les réflexions sur la gouvernance ont pour but de réfléchir à l'organisation de la Veveyse en 2030 afin que le district fonctionne mieux.

Situation de départ

La Veveyse compte 21'648 habitants, 9 communes, 3 fusions récentes.

Forces actuelles

- Nombreuses collaborations intercommunales développées
- Mutualisation efficace des ressources (via les associations)
- Fourniture correcte des prestations publiques

Faiblesses identifiées

- Difficulté à assurer la cohérence de l'action publique
- Problèmes de pilotage des intercommunalités
 - Beaucoup de temps est consacré par les CC aux intercommunalités
 - Il y a une distance entre les CC et les comités directeurs avec une perte de légitimité de ces derniers
- Fonctionnement peu efficient des petites communes

L'identification des ces faiblesses conduit à la nécessité d'une réforme de la gouvernance régionale.

5 stratégies alternatives analysées

Une analyse a été menée par l'entreprise Compass, qui a piloté le processus de fusion de St-Légier – Blonay et celui de la commune d'Oron.

De cette étape initiale (récolte d'informations) d'étude de faisabilité sont ressorties les intentions possibles suivantes :

1. Statu quo

A l'unanimité, le statu quo ne correspond pas aux attentes des édiles.

2. Statu quo +

Des améliorations seraient apportées sans changer les fondamentaux.
Cette option est de seconde priorité pour les édiles.

3. Association à buts multiples en Veveyse (ABMV)

Cette option est de seconde priorité. Elle n'a pas trouvé l'adhésion des différents comités directeurs des associations.

4. Commune unique (9 communes)

5. Fusions resserrées (3 entités)

Basse-Veveyse, Châtel-St-Denis, Haute-Veveyse

Recommandations

Recommandation n°1 : fusions à plus petite échelle

- 3 nouvelles communes
- Respecte les sous-régions
- Techniquement favorable
- Nécessite une réforme des intercommunalités

Recommandation n°2 : commune unique

- 1 seule commune (9→1)
- Supprime intercommunalités
- Vision d'ensemble forte
- Difficultés financières et fiscales

Prochaines étapes

Base technique (analyse complète)

Aujourd'hui, l'étude de faisabilité (analyse complète) est terminée.

-> Appréciation politique (autorités communales)

Elle est en cours. Les communes doivent donner leur préavis au comité directeur de l'ACV (conférence des Syndics).

-> Décision (direction à suivre)

Une proposition de la Conférence des Syndics va en découler.

La commune réserve son préavis à la Conférence des Syndics. Il n'y aura pas de divulgation ce soir du préavis du CC.

La population sera consultée plus tard avec un projet plus concret.

M. le Président ouvre la discussion.

Benoît Moulin estime que la communication faite sur iVeveyse donne l'impression que la décision a déjà été prise sans que les citoyens aient été consultés. Cela ne donne pas envie de s'impliquer dans la politique locale.

Laurent Menoud répond que la présentation faite au CG est similaire à la communication sur iVeveyse.

Benoît Moulin estime que la communication était maladroite avec une mise en avant très forte de la fusion unique ou de trois fusions, sans autre choix possible. Cela va à l'encontre de l'implication démocratique des citoyens.

Renaud Gauderon souligne que la communication sur iVeveyse précise qu'aucune décision n'a été prise.

Laurent Menoud relève que c'est un sujet émotionnel. C'est un projet complexe, qui va prendre du temps. Il y a encore des étapes à parcourir, dont la consultation de la population.

Benoît Moulin répète qu'il faut être attentif à la communication pour que la population puisse se prononcer en disposant de toutes les informations nécessaires.

Reiner Sutter estime également que la communication était mauvaise. Il n'a pas vu les informations relatives à une éventuelle fusion. Le CC doit-il émettre un préavis ?

LM répond qu'il s'agit d'une prise de température. Le CC doit donner un ordre de préférence entre diverses possibilités. Il n'y a pas de décision.

Reiner Sutter trouve dommage que le CG ne soit pas consulté et de mettre la pression pour une décision très importante.

Laurent Menoud rappelle qu'il y aura des étapes qui permettront le débat.

Yves Savoy demande si la commune d'Attalens aurait quelque chose à gagner en cas de fusion.

Laurent Menoud répond qu'un état des lieux des services aux citoyens a été fait. Globalement, les communes assurent les mêmes services. L'étude fine permettra de mieux connaître les incidences et l'implication de la population et du CG.

Etienne Wirz, délégué à l'ACV, s'interroge sur la pression et la vitesse du processus. Il a le sentiment qu'il y a une volonté d'aller vite.

Laurent Menoud relève que pour le CG l'information est nouvelle. La déconnection est plus forte que le CC et l'administration qui ont déjà été impliqués. Ce timing a pour but de préparer le terrain afin de travailler sur le projet durant la prochaine législature et une éventuelle mise en œuvre au début de la suivante.

Robert Savoy relève que CG et citoyens pourront voter en cas de proposition de fusion.

Laurent Menoud confirme que le CC doit porter le projet et que la décision est prise par le CG et la population sur la base d'une documentation beaucoup plus précise que les informations actuelles.

M. le Président clôt la discussion.

12. Divers

12.1 Langue d'accueil de la sonnette de l'administration communale

Béatrice Perroud remercie le service technique d'avoir changé la langue d'accueil (de l'anglais au français) à la sonnette de l'administration communale.

12.2 Parcelle RF 165 rue de la Grande-Fin 30 – Problèmes de sécurité

Lucien Savoy soumet une question concernant la parcelle RF 165 rue de la Grande-Fin 30.

Il s'agit d'un immeuble ancien, partiellement protégé en catégorie 2, autrefois propriété de Jean Savoy. Depuis son décès, l'immeuble est inhabité. D'après le registre foncier, la parcelle appartiendrait à un promoteur français établi dans la région lyonnaise. L'état du bâtiment est préoccupant. S'il ne menace pas de s'effondrer, y pénétrer comporterait des risques. L'accès est censé être condamné par des barrières, mais celles-ci ne tiennent pas et tombent régulièrement. Il arrive donc que des enfants ou des curieux s'aventurent à l'intérieur. En été, les broussailles envahissent la parcelle et accroissent les risques d'incendie lors des périodes de sécheresse. Par ailleurs, la façade est du bâtiment borde directement la route, avec des risques de chute de neige, de glace et/ou de tuiles sur la chaussée. Mes questions sont les suivantes :

- *Le CC est-il informé de la situation ?*
- *Peut-il renseigner le CG sur les perspectives d'avenir de cette parcelle ?*
- *Dispose-t-il de leviers pour faire avancer ce dossier ?*
- *Est-il possible d'assurer la sécurité des usagers de la route et des personnes qui vivent dans le périmètre ?*

Laurent Menoud répond que c'est une question de droit privé. Le CC y prête cependant de l'attention. La commune s'occupe de certaines tâches, comme assurer la visibilité des automobilistes. Une démarche administrative est en cours concernant les droits et devoirs du propriétaire.

Lucien Savoy relève que même si c'est une parcelle privée, il y a des choses à faire si des personnes pénètrent à l'intérieur. Il ajoute que la route est publique. Le CC peut-il intervenir ?

Laurent Menoud informe que la parcelle a été fauchée. Il y a eu des séances locales pour suivre ce dossier.

12.3 Container à papier à Tatroz

Vanessa Lopez informe que des habitants de Tatroz souhaiteraient qu'un container à papier y soit installé et demande d'étudier la question.

12.4 Inauguration bâtiment de l'Astéroïde

Vanessa Lopez demande si une inauguration du bâtiment est prévue pour que les utilisateurs potentiels sachent qu'il existe.

12.5 Les boîtes à outil de Tinguely

Bertrand Savoy rappelle que lors du dernier CG, Béatrice Perroud a lu son intervention concernant les boîtes à outils de Tinguely. Il remercie le CC d'avoir soutenu cette proposition et demande si une décision a été prise.

Eliot Savoy répond qu'un courrier à l'attention de Roland Besse est en préparation. L'exposition va être stockée pour l'instant au bâtiment Les Artisans 20. A terme, plusieurs bâtiments pourraient se prêter à la création d'un espace culturel comme l'atelier de couture ou L'Auberge de l'Ange. Le CC ne s'est pas encore déterminé sur ce futur emplacement.

12.6 Dates des séances du CG en 2026

M. le Président informe le CG des dates des séances 2026 :

- 21.04.26 comptes 2025
- 05.05.26 constitution CG
- 06.10.26 séance ordinaire
- 30.11 et 01.12.26 budget 2027

12.7 Remerciements à Régine Gapany, journaliste au journal Le Messenger

M. le Président remercie Mme Régine Gapany, responsable de publication du journal Le Messenger, pour avoir couvert durant toutes ces années les séances du CG. A la fin décembre, le journal va mettre la clef sous la porte. Un pilier de la démocratie du district va disparaître.

Il lui offre un bouquet de fleurs sous les applaudissements du CG.

M. le Président adresse aux CG et aux CC ses vœux les plus sincères pour l'année 2026 qu'il espère pleine d'espoir et de promesses. Malgré les défis mondiaux actuels, ils ont la chance de vivre dans une communauté solidaire. Que 2026 soit une année de paix, de prospérité et de bonheur pour eux et leurs proches. Que leurs travaux soient couronnés de succès et qu'ils puissent continuer à servir leur commune avec efficacité. Il leur souhaite une excellente année à venir pleine de réalisations et de progrès. Il souhaite de bonnes fêtes à toutes et tous.

M. le Président rappelle qu'une collation est prévue à l'Auberge de l'Ange à l'issue de la séance. Il invite toutes les personnes présentes à y prendre part.

Pierre-Alain Perroud rappelle la date du souper commun des commissions qui aura lieu le 6.02.2026.

M. le Président clôt la séance plénière à 22h10.

CONSEIL GENERAL D'ATTALENS

Roland Besse
Président

Anne Charrière
Secrétaire